

INFORMATIONS

GRANDES TERRES

CORONAVIRUS FERMETURE DES EQUIPEMENTS

Mesdames, Messieurs, les Résidents (e) s,

Le 14 mars 2020, le Premier ministre a décidé, à la suite du passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie et jusqu'à nouvel ordre, de fermer tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie du pays.

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures supplémentaires pour réduire à leurs plus stricts minima les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Vous avez certainement noté que le confinement devient obligatoire pour lutter contre le COVID 19 pour vous et pour les autres.

A ce jour, l'état d'urgence sanitaire " oblige à fermer les équipements jusqu'à nouvel ordre.

Nous sommes certains que vous êtes tous concernés et sensibilisés par cet état d'urgence sanitaire et que vous comprendrez cette décision impérative.

Les services de gestion,